

Compte-rendu Atelier n° 3 : « Vivre solidaires » (synthèse des échanges)

Etaient présents :

Nom	Prénom		Fonction / organisation
ARHANT	Guirec	LTC	VP culture et patrimoine, habitat
BARBIER	Françoise	LANNION	Conseillère municipale, ville de Lannion
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	1er adjoint à la vie associative et à l'enfance jeunesse
COENT	André	LTC - PLOUZELAMBRE	VP Cohésion sociale - Maire
CORVISIER	Bernadette	LTC - LANNION	VP Politiques sociales et solidarités
HEGO	Patricia	Conseil de développement	Personne qualifiée
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	Adjointe au maire
PONCHON	François	LTC – SAINT MICHEL EN GREVE	Maire – VP en charge de la santé
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	Adjointe au maire, Pilotage de la politique sociale
SIMON	Camille	Conseil de développement	Association Fur Ha Fol
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	Maire - Conseiller délégué

Assistaient :

ALLOITEAU	Rozenn	LTC	Responsable service Habitat, LTC
BESNIER	Anne	LTC - CIAS	Responsable PEEJ CIAS
FURIC	Maiwenn	LTC	Directrice de la culture et du sport, LTC
KOUFI	Doudja	LTC - CIAS	Directrice du Pôle Action Sociale
MONTFORT	Jean-Jacques	LTC	Directeur général des services

Introduction

Rappel les 3 chantiers du défi n°3 :

Chantier n°8 : Construire un habitat innovant, performant et solidaire

Chantier n°9 : Renforcer la proximité des services publics et des services à la personne

Chantier n°10 : Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

Rappel des données démographiques présentées le matin, en référence au travail réalisé par l'ADEUPA – agence d'urbanisme de Brest « L'Ouest Breton en transitions, enjeux et perspectives », édition de juillet 2020.

Pour rappel – introduction du défi

Eléments de contexte : données démographiques à l'horizon 2040 & PADD du SCOT

Evolution de la population par classe d'âge entre 2018 et 2040 (projection de l'INSEE) :

Jeunes 0-19 ans : -16 % (-3786)

Âge actif 20-64 ans : -12 % (-8268)

Seniors 65 ans et + : +36 % (+12906)

Population 2040 : 117000 habitants

Des disparités territoriales marquées à différentes échelles : risques d'affaiblissement des solidarités

Cohérence globale du défi

Accès aux droits et aux services (MSAP, Logement, Personnes âgées)
Education/Prévention (PEEJ, CISPD, CLS)
Accès aux pratiques culturelles et sportives
Enjeu des centralités affirmées dans le Scot comme socle de l'organisation territoriale
Coopérations territoriales et internationales
Compétences intercommunales mobilisées :
Aménagement de l'espace, Habitat, Urbanisme, Prévention, Santé, Gens du Voyage (sur l'ensemble du territoire)
Culture, Sports, Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Personnes âgées (compétences territorialisées)

Le document cadre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables est évoqué comme fil conducteur des échanges, ainsi que l'intérêt communautaire prévaut.

En ce qui concerne le volet social, il est pointé la compétence « service à la personne » regroupée au sein de Lannion Trégor Solidarité (les services cantonaux d'entraide ont été dissous au profit de LTS – dans laquelle on retrouve à parité le CIAS + nouvelle asso ATS). Le réseau de services d'aide à domicile Amapa regroupe seulement 17 communes sur les 57 de l'agglomération.

Pour info - Les équipes coordinatrice du Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) interviennent auprès des personnes âgées, personnes handicapées et des familles à Lannion et dans les secteurs alentours.

Rappel de l'existence des outils en matière d'habitat = le SCOT + le PLH (arrêté en 2023). Quelles sont les actions menées ? Quelles sont les actions à imaginer ? Quelles seront les incidences sur les lignes budgétaires ? Quelles sont les imbrications ? Comment re-questionner toutes ces questions centrales liées à l'habitat ?

Il est précisé que le parc de logement se caractérise par une forte vétusté, car une majorité de logements ont été construits avant la réglementation thermique, ce qui impacte nécessairement les propriétaires occupants. Il est ajouté, qu'en ce qui concerne le taux de vacance, il varie beaucoup d'une commune à l'autre (moyenne de 8 % pouvant aller jusqu'à 20 %), donc les attentes sont différentes. Il est évoqué que la montée du phénomène B and B et la tendance aux investissements spéculant sur les besoins en location à la saison touristique. En corollaire, la désertification en hiver peut être une difficulté supplémentaire en termes d'images de la commune.

Pour rappel

Introduction au chantier : PADD du SCOT en matière de logement

Le parc de logements du Trégor se caractérise par la forte présence du logement pavillonnaire et la prééminence du statut de propriétaire occupant (NB : très grande majorité du parc antérieure aux réglementations thermiques). Seules Lannion et Tréguier présentent un parc relativement varié par la taille des logements, le statut d'occupation et la part des logements locatifs sociaux.

La vacance et la part de résidences secondaires varient beaucoup selon les secteurs, témoignant de la double identité rurale et littorale du territoire.

S'ajoute une diversification des attentes et des enjeux autour du parc de logements :

Le vieillissement de la population appelle à produire davantage de logements de taille moyenne ou de petite taille, et à les orienter au plus près des commerces et services.

L'enjeu de la maîtrise de la consommation d'espace invite à construire davantage dans les centralités, et à faire évoluer les formes urbaines pratiquées jusqu'à présent.

La transition énergétique impose d'engager un vaste chantier de modernisation du parc ancien, à échelonner d'ici 2050.

Pour répondre au besoin et réussir cette transition entre le parc actuel et le parc souhaité à l'horizon 2040, le territoire produira 13 800 logements nouveaux, dont 36 % au moins seront réalisés à l'intérieur des centralités. Il visera une densité moyenne de 18 logements par hectare dans les futures opérations en extension. Il engagera, enfin, un important programme de modernisation du parc existant

Les enjeux sont nombreux :

- adapter l'offre de logement aux demandes ;
- baisser le taux de vacance ;
- réfléchir à la notion de centralité ;
- maîtriser le foncier ;
- conduire le vaste chantier de la rénovation thermique.

Chantier « Mettre en œuvre une politique de l'habitat et de l'aménagement urbain équilibrée et solidaire »

Il est rappelé les différents items constitutifs de la thématique (plan 2016-2020) :

- **la revitalisation des centres- bourgs / centres-villes**
est une question centrale selon GA. Il est précisé que la concurrence des meublés en saison touristique peut être problématique, et fait monter les loyers pour les costarmoricains. Il est mentionné qu'il n'y a pas d'outils juridiques à disposition.
- **la rénovation du parc ancien et de l'habitat dégradé**
Les différentes typologies de logement sur le territoire sont décrites et insiste sur la nécessité de valoriser l'existant avant de construire en neuf.
- **le soutien à l'habitat social** : notamment par la structuration de l'offre de logements sociaux
En ce qui concerne l'évolution du parc social, il est précisé que si les bailleurs sociaux font leur programmation en fonction des besoins existants, il revient au maire de faire des arbitrages en cohérence avec le PLU et d'instaurer un nouveau dialogue avec les bailleurs. Les bailleurs doivent être plus à l'écoute des responsables communaux. Aujourd'hui encore, l'habitat neuf est plus simple à réaliser mais on devra, rapidement, penser à des réalisations moins faciles.
- **La maîtrise et gestion du foncier**
- **la réponse aux populations ayant des besoins spécifiques en logement** (personnes âgées / en situation d'handicap, populations défavorisées, travailleurs saisonniers, gens du voyage...)
Les besoins spécifiques des gens du voyage sont également évoqués et il est rappelé que des décisions doivent être prises (mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage)

Complétés dans le cadre du projet CAP 2040 par :

- Valoriser le stock pour contribuer à l'enjeu sur les ressources
- Inscrire le logement dans un contexte d'habitat/cadre de vie : services, aménités, patrimoine, paysages, déplacements, etc...et notamment en centralités
- Adapter le parc de logements aux besoins de demain : taille des ménages limitation des coûts d'usage et de production à l'échelle individuelle et collective
- Veiller à limiter les polarisations et exclusions territoriales par la capacité à accéder au logement : revenus/coûts, rapport urbain/rural, rapport littoral/intérieur, accès aux droits, etc...

Déclinés en sous-objectifs :

- Résorber la vacance
- Favoriser la transformation de logements existants Exploiter les vides
- Favoriser l'accès aux emplois
- Accéder plus facilement aux services
- Se déplacer facilement, à moindre coût et de façon sécurisée
- Valoriser l'environnement et les paysages
- Favoriser le rapprochement entre la taille et des logements et celle des ménages
- Réhabiliter les passoires thermiques
- Produire de « nouveaux » logements, sains, économes et confortables
- Veiller à proposer des logements à coût abordable
- Accompagner l'accès au logement
- Veiller à accompagner particulièrement les publics fragiles et besoins spécifiques
- Réguler les disparités territoriales

Tous s'accordent sur le fait que si l'habitat est une question centrale, il doit être connecté avec différents enjeux et traduit le besoin de transversalité avec les autres groupes de travail.

Chantier « Renforcer la proximité des services publics et des services à la personne »

Quels enjeux pour le territoire en termes de solidarité pour les prochaines années ?

Comment faciliter l'accès aux services publics et aux services à la personne ?

Quelle organisation ? Proximité # Accessibilité

Quelle prise en considération des freins à l'accès aux services (personnes âgées, porteuses de handicaps, à faibles revenus, personnes vulnérables...) ?

Objectif : Anticiper et accompagner le vieillissement

Il est rappelé les différents items constitutifs de la thématique (plan 2016-2020) :

- *le développement de l'activité d'aide et soins infirmiers à domicile (LTS)*
- *l'EPAHD de Trébeurden*
- *maintien du lien social*

Complétés dans le cadre du projet CAP 2040 par :

- *étendre le service portage des repas à domicile sur le pôle de Tréguier*
- *élaboration d'un schéma d'accueil et de maintien à domicile des personnes âgées*

Objectif : Répondre aux besoins des familles et favoriser la proximité des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse

Il est rappelé les différents items constitutifs de la thématique (plan 2016-2020) :

- *Mise en œuvre du schéma gens du voyage sur le territoire*
- *Renforcement du rôle de coordination intercommunale*

Complétés dans le cadre du projet CAP 2040 par :

- *Elaboration du schéma petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité*
- *Déploiement du service jeunesse sur les pôles de Tréguier et de la presqu'île*
- *Nouveau contrat local de sécurité*

Objectif : Favoriser la proximité des services de santé

Il est rappelé les différents items constitutifs de la thématique (plan 2016-2020) :

- *Mise en œuvre du contrat local de santé*
- *Optimisation de l'occupation des maisons de santé*
- *Elaboration d'une politique d'accompagnement de la démographie médicale*

Objectif : Animer le réseau des Maisons de Services au Public

Il est rappelé le principal item constitutif de la thématique (plan 2016-2020) :

- *Déploiement du réseau France service*

Il est ensuite évoqué ce qui a été réalisé :

- l'existence d'un document analysant les besoins sociaux (2015) ;
- la revisite du Schéma Petit enfance et parentalité (2017-2020)
- la revisite du Projet éducatif (2019)

- le rôle du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)
- la création d'un service d'aides et de soins à domicile (structure LTS)
- la mise en place de 2 MSAP/espace France Services, 1 antenne et des permanences délocalisées (Tréguier et Cavan)

Les points pouvant figurer au projet à venir peuvent être les suivants :

- La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (2019)
- la nécessaire prise en compte du vieillissement
- accompagner les personnes vulnérables – œuvrer pour un territoire plus inclusif

Déclinés en sous-objectifs :

- *Maison de la justice, MSAP à déployer...*
- *Participation à l'optimisation de l'offre de soin...*
- *Contrat Local de Santé, Contrat Local de Sécurité...*
- *Projets facilitant la mobilité, gestion des tarifs...*
- *Offre d'habitat innovant, développement de l'offre de service, travail sur les métiers en tension, maintien du lien social...*
- *Développement des compétences au sein des équipes pédagogiques, travail en réseau avec les structures médico-sociales...*
- *Développement du service jeunesse, développement de la mixité sociale dans les structures d'accueil collectif, insertion...*
- *Mise en œuvre du schéma « Gens du voyage », logement des saisonniers, accompagnement des « invisibles*

Il est pointé que, pour beaucoup, le 1er point d'entrée est la mairie.

En réponse, il est précisé qu'il y a peut-être à mieux transmettre les informations / les relais / les mécanismes aux personnels de mairie, premiers interlocuteurs de l'usager. Il est évoqué le cloisonnement de certaines actions et la nécessité de mieux les articuler. En ce qui concerne, le fonctionnement du CIAS et du CCAS, les compétences sont difficilement identifiables.

Il est précisé que tous les territoires n'offrent pas les mêmes services, ce qui rend la lecture difficile.

Deux leviers importants en matière d'accompagnement des personnes âgées sont ensuite identifiés :

- La Coordination des professionnels de santé (médecins, infirmiers, maison de santé...) + CPTS (coopérative des professionnels techniciens de santé)
- L'aide aux Aidants

La difficulté à coordonner les structures hospitalières et la médecine privée est soulevée.

Une amélioration de la prise en charge des personnes âgées est attendue. Il y a encore trop peu d'alternative entre le maintien à domicile et l'EHPAD. Pourquoi ne pas imaginer une offre de logement atypique ou des familles d'accueil (personnes apeurées, isolées...), exemples de résidences seniors qui pourraient être du ressort régional (résidence de personnes âgées).

Le métier d'aide-ménagère et les problèmes de gestion de personnel sont évoqués. Il s'engage un débat autour du coût et des difficultés à trouver un nombre de personnels répondant à la demande.

Sans oublier la thématique spécifique des femmes souffrant de violences conjugales.

Chantier « Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives »

De quoi parle-t-on ?

« Accès aux pratiques culturelles et sportives » quelle signification sur notre territoire compte tenu des éléments de contexte (vieillesse de la population et disparités territoriales) ?

- « **Accès** » :
 - Accès géographique (proximité de l'offre / mobilité vers l'offre)
 - Accès physique (caractère inclusif ou non de l'offre)
 - Accès financier (coûts, tarifs)
 - Accès symbolique (facteurs sociaux, éducatifs et culturels)
 - Accès à l'information (fracture numérique, zones blanches...)
- « **Pratiques culturelles et sportives** »
 - Pratiques amateurs individuelles
 - Pratiques amateurs collectives
 - Fréquentation de l'offre (lieux, manifestations...)
 - Sensibilisation
 - Etc...

Intro : Culture et sport : éléments d'attractivité du territoire / facteurs de cohésion sociale

Que fait l'agglomération, avec qui ?

- Compétence optionnelle (CGCT, art. L. 5216-5) : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »
- Possibilité d'élargir le champ d'intervention de la communauté par la définition de ce qui relève de l'intérêt communautaire, en dépassant la logique d'équipement
- Compétence partagée avec les communes, le Département, la Région, l'Etat → nécessité d'articulation et de cohérence
 - Culture : quel positionnement de l'agglomération en termes de soutien à la création/diffusion/médiation ?
 - Sport : quel positionnement de l'agglomération en termes de pratiques sportives amateurs et professionnelles ?

Objectif : Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives

Il est rappelé les différents items constitutifs de la thématique (plan 2016-2020) dont certains sont hérités et d'autres choisis.

Pour la culture

- *Enseignement musical : élargissement de l'exercice de la compétence à l'échelle de tout le territoire*
- *Diffusion culturelle : gestion du Théâtre de l'Arche et du Sillon + soutien aux opérateurs culturels d'envergure communautaire (lieux et manifestations)*
- *Culture scientifique : gestion de l'Aquarium marin de Trégastel et du Planétarium de Bretagne, coordination de la Fête de la Science*
- *Patrimoine : candidature au label « Pays d'art et d'histoire » et inventaire du patrimoine*
- *Langue bretonne et patrimoine culturel immatériel : adoption d'un schéma communautaire*
- *Arts plastiques et visuels : gestion de la Galerie du Douven (en préfiguration)*
- *Lecture publique : partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor pour la mise en œuvre d'un projet de territoire (en préfiguration)*

Pour le sport

- *Gestion des trois équipements aquatiques du territoire (d'envergure communautaire)*
- *Gestion des salles de sport communautaire (Prat, Cavan, La Roche-Jaudy, Pluzunet) + club de kayak La Roche Jaudy*
- *Mise en réseau des bases nautiques*
- *Soutien aux sportifs de haut niveau (bourses individuelles)*
- *Soutien aux associations et manifestations sportives d'envergure communautaire*

La diversité d'actions est noté ainsi que la nécessité de débattre de la notion d'égalité. Il convient de s'interroger sur un bloc « culture » qui s'est constitué au fil du temps en agrégeant les idées. Il est préférable de séparer la culture du sport pour mieux décliner le chantier en objectifs. Le thème des inégalités territoriales, abordé le matin-même en séance plénière est une donnée d'entrée pour bien travailler. Comment se déploie l'offre, qu'elle soit proposée par LTC ou par un autre opérateur ?

La question de possibles oublis sur la thématique de la culture est posée. S'engage un échange sur la politique de soutien aux troupes amateurs ? Clairement, le soutien n'a pas été mis en place par LTC.

Des pistes de réflexions sont évoquées :

- Le positionnement de LTC en termes de soutien
- La déclinaison multiple de l'item sport
- Comment agir au niveau intercommunal sachant qu'il y a autant d'individus que de raisons pour pratiquer un sport ?
- Cf. production d'un ouvrage du conseil de développement qui n'a pas eu l'écho escompté.

D'autres points (déclinés en sous-objectifs) pourraient figurer au projet à venir :

- Favoriser le déploiement d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire communautaire ?
- Encourager les différentes formes de médiation culturelle ; développer l'éducation artistique et culturelle ?
- Favoriser la présence d'artistes sur le territoire ?
- Veiller à la diversité de l'offre artistique et culturelle du territoire ?
- Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine matériel et immatériel ?
- Développer l'attractivité du territoire par la culture
- Développer et valoriser l'offre locale en termes d'équipements et d'environnement
- Faire exister le territoire sur la carte des manifestations régionales et nationales ? (compétition, sport de haut niveau)

Chantier « Coopération décentralisée »

Quelles priorités pour le territoire à l'horizon 2040 en matière de solidarités ?

Quelle est la compétence de l'agglomération ? Quel est le degré d'engagement de l'agglomération ?

Comment traiter ce thème sans évoquer un réel engagement politique ?

Il est regretté l'arrêt de certaines actions comme celles des échanges des personnels de santé entre Agades et Lannion.

